



Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité Educateur Sportif Activités du Cyclisme

Nouveau diplôme !



Référentiel

Unité capitalisable 1

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Unité capitalisable 2

- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Unité capitalisable 3

- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention des activités du cyclisme

Unité capitalisable 4

- Mobiliser les techniques de la mention des activités du cyclisme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

Devenez Animateur/trice Cycliste

Ce diplôme vous permet d'encadrer contre rémunération les activités suivantes :

- Randonnée à vélo sur route ou chemins, notamment Vélos à Assistance Électrique
- Randonnée VTT sur circuits de niveau vert (très facile) ou bleu (facile) ou équivalents
- Séjours touristiques à vélo
- Encadrement en accueil collectif de mineurs
- Apprentissage du vélo, notamment en milieu scolaire



Pré-requis :

- Être titulaire d'une attestation PSC1 ou équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités du cyclisme de moins d'un an
- Être capable de réaliser le test technique d'entrée composé de :
 - un parcours technique
 - un parcours « endurance » sur route



Le BPJEPS « Educateur Sportif » mention Activités du cyclisme permet d'encadrer et d'animer les activités du cyclisme en autonomie et en sécurité à l'exception du VTT Descente et ses disciplines associées (enduro, bikepark), du VTT et BMX sur des espaces, sites et itinéraires de niveau rouge ou noir ou équivalent. (arrêté du 30/05/2017)

Ce BPJEPS vous donne les prérogatives suivantes :

- contribuer au fonctionnement et au développement de la structure
- préparer et mettre en œuvre des actions d'animation à vélo
- préparer et mettre en œuvre des actions d'apprentissage à vélo
- organiser, accompagner et encadrer en sécurité des randonnées à vélo sur une ou plusieurs journées en tenant compte de la difficulté des parcours et du niveau des pratiquants
- valoriser les espaces, sites et itinéraires (ESI) de pratique sensibiliser à l'environnement et au développement durable
- assurer l'entretien et le suivi du matériel.

SELECTIONS : le 2 juillet 2018 (inscription avant le 1^{er} juin 2018)

Positionnement de la formation : 3 juillet 2018

Formation du 17 septembre 2018 au 28 juin 2019

Alternance centre de formation / structure de stage

Calendrier détaillé et tarif : nous consulter

Demande d'informations et inscription : secretariat@formation-velo.com

www.formation-velo.com